



Madame Lydie POLFER
Bourgmestre de la Ville de Luxembourg
Hôtel de Ville
Place Guillaume II
L-2090 Luxembourg

Luxembourg, le 4 mars 2025

Concerne : Questions au Collège échevinal concernant la réduction des déchets ménagers dans de la Ville de Luxembourg

Madame la Bourgmestre,

La Ville de Luxembourg produit trop de déchets. Malgré des efforts dans le domaine de la gestion des déchets, la capitale produit plus de déchets résiduels par habitant.e que les autres communes. En même temps, la part de recyclage des déchets est plus faible, et ce malgré les objectifs nationaux qui prévoient un taux de recyclage des déchets urbains d'au moins 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035. La contribution à ces objectifs est d'ailleurs aussi un objectif de la Ville de Luxembourg.¹

Je souhaite, en application de l'article 9 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, soumettre les questions suivantes au Collège échevinal :

- Quelle est la stratégie de la Ville de Luxembourg afin de réduire le plus rapidement possible à un niveau très bas voire à zéro la quantité de déchets? Existe-t-il un plan d'action comprenant des objectifs clairs (quantités chiffrées et étapes dans le temps)?
- Comment la Ville Luxembourg contribue-t-elle à l'atteinte des objectifs de recyclage des déchets ménagers à l'échelle nationale, soit 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035? Quelle stratégie est mise en place pour augmenter la fraction de déchets ménagers recyclés en Ville de Luxembourg?
- Dans une circulaire ministérielle du 5 février 2025², les résultats de l'outil de l'évaluation de la gestion des déchets au niveau communal ou intercommunal pour 2023 sont présentés. En absence de données pour la Ville de Luxembourg, il semble qu'elle n'a pas participé. Pourquoi la Ville de Luxembourg n'a pas profité de cette offre pour se faire évaluer sa gestion des déchets? Qu'en est-il d'une participation future?
- Afin d'augmenter la fraction de déchets organiques recyclés, est-ce qu'une mise à disposition de sacs biodégradables aux citoyen.nes, tel que pratiquée dans d'autres communes appartenant au Minett-Kompost, est envisagée? Si oui, pour quand? Si non, avec quels arguments?
- Pouvez-vous nous donner plus d'informations comment l'adaptation du règlement de taxe pour renforcer le principe pollueur/payeur et honorer ainsi les citoyen.nes réduisant leurs déchets résiduels va être mise en place (taxation par poids / par vidange)?
- Quels délais sont prévus pour la réalisation du nouveau centre de ressources à Merl? Qu'en est-il d'une antenne de l'autre côté de la Ville?
- Où en est l'amélioration de l'accompagnement des organisateur.rices non professionnel.les annoncée : création d'un « infopoint », logistique de mise à disposition et de gestion de vaisselle réutilisable, équipement des structures communales, conseils utiles en ligne?

¹ <https://www.vdl.lu/fr/media/383159>

² <https://maint.gouvernement.lu/fr/circulaires/circulaires2025/circulaire-2025-013.html>

Je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Linda GAASCH
Conseiller communal déi gréng Stad